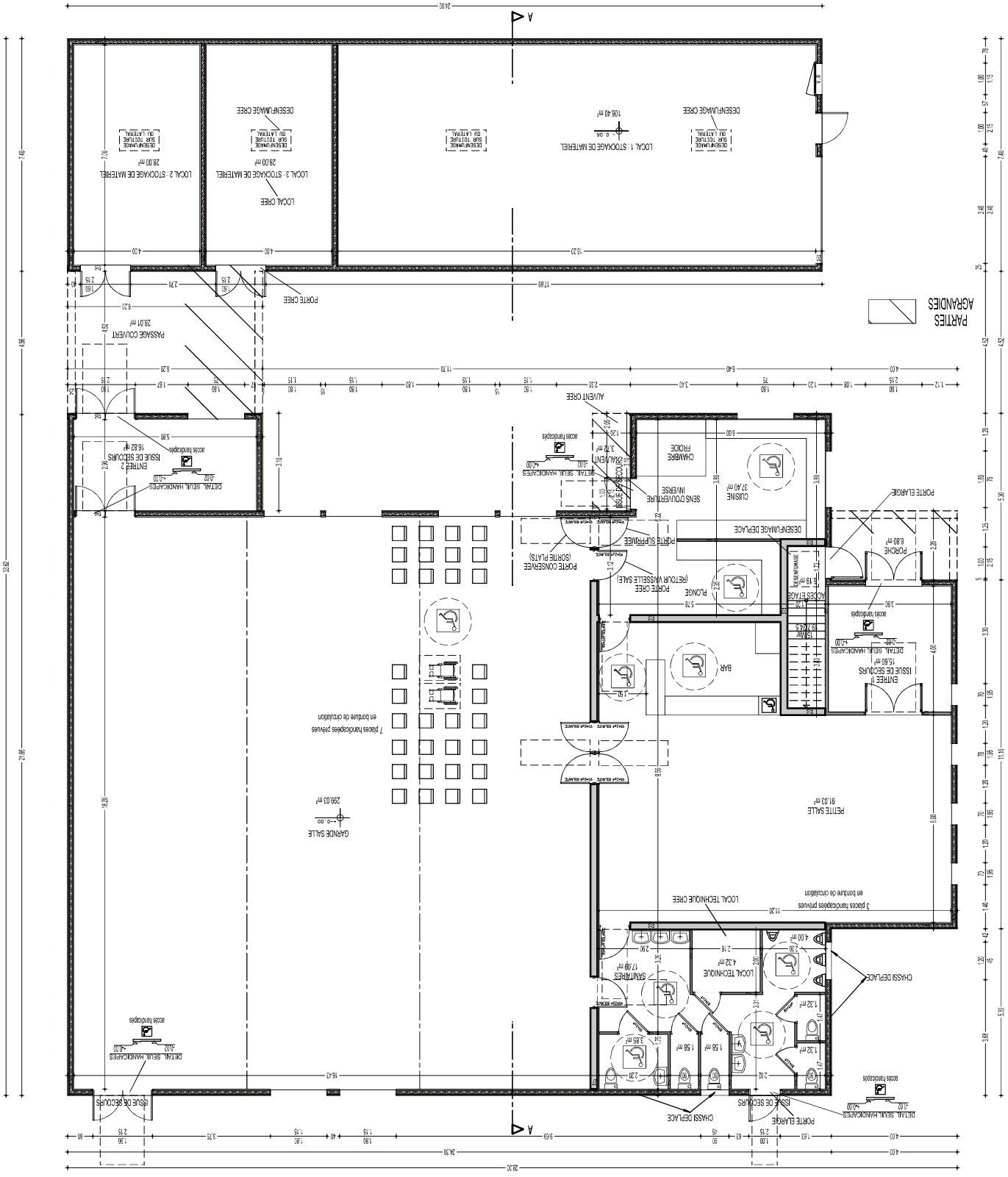

Les presents plans sont exclusivement déstinés à faire partie des pièces constituant le dossier administratif de demande de permis de construire. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution ou comme plans constituant les dossiers d'appels d'offres ou de marchés, plans de vente, etc....

REZ-DE-CHAUSSEE

ECH:1/125

Mr GARLOPEAU Alain

Arcad ARCHITECTURE
2, rue Gutenberg
17440 AYTRE
fax: 05.46.27.55.38